

Commune de Saasenheim

Marché Public à Procédure Adaptée

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES
FÊTES SUR LA COMMUNE DE SAASENHEIM

REGLEMENT DE CONSULTATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Commune de Saasenheim

Correspondant : M. le Maire, mairie de Saasenheim, 24 rue principale, 67 390 SAASENHEIM, tél. 03
88 85 20 85,

Adresse courriel : mairiesaasenheim@wanadoo.fr

Site internet : www.saasenheim.fr

SOMMAIRE :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

ARTICLE 2 : CONDITIONS DU MARCHÉ

2.1 - Étendue de la consultation et mode de passation du marché

2.2 – Maîtrise d'ouvrage

2.3 – Conditions de participation :

2.4 – Nomenclature Communautaire

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES

ARTICLE 4 – SÉLECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENTS DES OFFRES

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Mission de Maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un bâtiment à usage de salle des fêtes sis au lieu-dit Steibreit, rue du stade, sur le ban communal de Saasenheim 67 390. L'enveloppe financière attribuée à la construction est de 700 000 € HT

Contenu de la mission qui sera confiée au maître d'œuvre retenu :

APS/APD (avant-projet sommaire et avant-projet détaillé)

PRO (projet)

PC (démarches pour l'obtention du permis de construire)

EXE (étude d'exécution)

ACT (assistance à la passation des contrats de travaux)

OPC (organisation et pilotage de chantier)

AOR (assistance aux opérations de réception)

ARTICLE 2 - CONDITIONS DU MARCHÉ

2.1 - Étendue de la consultation et mode de passation du marché. La présente consultation est passée selon une procédure adaptée sans remise de prestations, afin de choisir le maître d'œuvre pour la construction d'une salle des fêtes. Il s'agit de sélectionner 3 candidats invités à remettre une offre puis de négocier avec le soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre contractuelle et financière. En cas d'échec de la négociation avec ce dernier, la négociation est poursuivie avec les soumissionnaires suivants selon leur ordre de classement.

2.2 - Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saasenheim, 24 rue principale, 67 390 Saasenheim
tél. 03 88 85 20 85

2.3 - Conditions de participation : Renseignements concernant la situation propre du prestataire de services et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation de la capacité économique, financière et technique minimale requise. Les concurrents retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement.

Sélection des candidats selon les modalités suivantes :

- Situation juridique – références requises : La lettre de candidature pourra être établie à partir du modèle DC4 mis à jour et disponible sur le site www.minefi.gouv.fr . La déclaration du candidat pourra être établie à partir du modèle DC5 mis à jour et disponible sur le site www.minefi.gouv.fr .
- Capacité économique et financière - références requises : Déclaration précisant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les prestations auxquelles se réfère le marché, réalisés au cours des trois dernières années.
- Capacité technique - références requises : Le candidat devra justifier par un mémoire technique de ses références pour des prestations similaires de moins de 3 ans, du personnel, du matériel et de l'équipement technique dont il dispose pour exécuter les prestations objet du marché.

2-4 Nomenclature communautaire : La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Classification principale : Service d'Architecte pour les bâtiments (742221002).

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux :

- l'Acte d'engagement ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat est en règle avec ses obligations fiscales et sociales (modèle joint au présent dossier).
- Un mémoire technique précisant les moyens que l'entreprise se propose de mettre en œuvre pour exécuter les prestations, ainsi que ses références dans l'exécution de missions similaires.
- une offre de prix

ARTICLE 4 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

- qualité de la production architecturale (originalité des réalisations),
- pertinence des réponses apportées à la spécificité de chaque projet réalisé (principe de juste suffisance),
- expertises disponibles pour répondre aux exigences du programme opérationnel (acoustique, chauffage)
- capacité à insérer le bâtiment dans l'environnement
- offre de prix

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions : Offre pour : MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FÊTES SUR LA COMMUNE DE SAASENHEIM- NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir un dossier candidature composé des pièces définies à l'article 2.3 et un dossier d'offre composé des pièces prévues à l'article 3 et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées dans les présentes, à l'adresse suivante : Commune de Saasenheim 24 rue principale 67 390 Saasenheim.

La date limite de remise des offres est le Vendredi 21 juillet 2017 à 12H00.

Transmission électronique : mairiesaasenheim@wanadoo.fr

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à : Commune de Saasenheim 24 rue principale 67 390 Saasenheim.

La visite du site est libre. Si une visite de l'actuelle salle polyvalente semble nécessaire, prendre rendez-vous avec la mairie.